

L'Europe n'a pas besoin de nouveaux traités transatlantiques, mais d'un projet fort

SI NOUS VOULONS ÉVOLUER VERS PLUS D'ÉQUITÉ, DE SOLIDARITÉ, DE DÉMOCRATIE, LE TRAITÉ EST TOUT SAUF LA SOLUTION!

Dans un monde par définition limité en espace et en ressources, c'est une erreur fondamentale de croire que toujours plus de croissance économique du PNB peut être LA solution. C'est pourtant la logique que prônent ces traités, qui prévoient tout au plus 0,5% de croissance par an après... 10 ans!

Pour cohabiter pacifiquement sur notre petit vaisseau spatial Terre, avec une population qui devrait se stabiliser autour de huit à neuf milliards d'habitants, ce n'est pas en le renforçant d'un système dont tout le monde admet qu'il n'est pas durable et qui prône toujours plus de compétition que nous y arriverons! Que du contraire, il nous faut apprendre à développer la coopération pour plus d'excellence et de solidarité. Exigeons donc d'abord de nos amis d'outre-Atlantique un rééquilibrage des mécanismes de la Gouvernance mondiale établis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à Bretton Woods (en particulier du Fonds monétaire international – FMI – et de la Banque mondiale). Tant que cela ne sera pas fait et que subsistera l'hégémonie d'une seule monnaie mondiale, le dollar US, tout accord d'échange sera au seul profit du renforcement de cette monnaie et du pays qui en bénéficiera: les USA. Le monde ne pourra pas évoluer vers plus

d'équité et prétendre défendre des valeurs démocratiques.

C'est d'ailleurs pour cela que le TTIP est mis en avant comme un renforcement de la zone des pays dits développés face à la montée en puissance de la Chine, et c'est aussi pour cela que l'Europe se doit de refuser ce «marché de dupes».

Accepter ces traités reviendrait à renoncer au «projet européen»

tel que l'avaient espéré tous les pays qui ont eu l'audace de mettre en commun leur monnaie pour créer l'euro. Le TTIP renforcera la zone économique

naturelle du dollar et affaiblira le rôle de l'euro en tant que valeur de partage, d'échange et de réserve internationale. Or, sans monnaie unique, l'Europe n'aura plus de socle où asseoir un projet de solidarité.

En dehors de ces considérations globales, il y a de nombreuses objections plus spécifiques, dont certaines majeures, qui doivent nous interpeller et nous mobiliser, en sachant qu'à la différence du traité avec les Etats-Unis (TTIP), le traité avec le Canada a déjà été bouclé par la Commission et sera bientôt présenté au Parlement européen puis aux parlements nationaux et régionaux, qui n'auront d'autre choix que de l'accepter ou le refuser, comme le TTIP ensuite, en l'état et sans possibilité d'amendements.

1° La libéralisation des biens et des services implique notamment la suppression ou l'abaissement de normes sociales ou de réglementa-

tions écologiques en Europe telles que les droits des travailleurs et autres conventions collectives, les règles de sécurité sanitaire des aliments (ex: hormones ou OGM), les réglementations sur l'usage de substances chimiques toxiques, la législation sur la protection des données et même les nouvelles garanties bancaires mises en place pour éviter la répétition des crises financières, mais aussi les règles fiscales ou démocratiques. «*Dans le but de supprimer les barrières inutiles*», «tout» sera libéralisé, et il devient de fait impossible pour les Etats de confier de nouveau au secteur public des services qui ont été privatisés par le passé, du fait d'une «liste négative» déjà présente dans le traité CETA qui prévoit certes d'abandonner à la libéralisation tous les secteurs des services, sauf ceux signalés spécifiquement comme exemptés⁽¹⁾. De même une liste hybride, exhaustive, spécifique aux produits sensibles qui devraient être exemptés de la libéralisation des échanges, mais, fi-gée, elle laisserait la place aux pratiques anglo-saxonnes d'un droit négocié, forme de jurisprudence approximative, assez souvent sur base d'arrangements financiers décidés par un juge, plutôt que sur base du droit opposable que nous connaissons.

2° Le traité prévoit la mise en place d'un Comité de «coopération réglementaire» et de tribunaux d'arbitrage «privés», les désormais fameux ISDS.

Le Comité de coopération réglementaire, constitué d'«experts» désignés, donc non élus, et pas nécessairement à l'abri de conflits d'intérêts, sera chargé d'examiner, à la place des juridictions et administrations (trans)nationales en place, la compatibilité des traités avec toute nouvelle loi ou règlement, fût-il démocratiquement adopté, ce qui freinera bon nombre d'initiatives sociales !

Les tribunaux d'arbitrage «privés» (ISDS: *Investor-State Dispute Settlement*, pour RDIE : *Règlement des différends entre investisseurs et Etats*) sont,

un peu comme des tribunaux de commerce, un mécanisme qui permet à une entreprise d'attaquer en justice un Etat (mais pas l'inverse!) et d'obtenir des dizaines de millions d'euros d'indemnité pour préjudice commercial, voire moral (*cf affaire Tapie*)⁽²⁾. Demain, les firmes de biologie génétique, chimie, pharmacie ou les pétroliers, par exemple, réclameront (et obtiendront) des indemnités démesurées des pays européens qui refuseraient certains usages ou certains produits ou, pourquoi pas, l'exploitation des gaz de schiste.

3° L'impact négatif du CETA et du TTIP sur l'emploi est plus qu'à craindre. Rien n'indique un effet positif sur les exportations européennes vers le marché américain, et selon une étude de l'Union des Classes moyennes (UCM), seules 18 % des PME sont concernées par une «chaîne de valeur» dépassant leur propre périmètre! Une étude de la Commission elle-même montre qu'il y aura un impact négatif sur les échanges intra-européens et une autre étude, réalisée par l'Economic Policy Institute, a montré que l'accord ALENA (ou NAFTA) entre E.-U. et Mexique a causé la perte nette de plus d'un million d'emplois américains et un déclin majeur de la valeur des salaires de millions d'autres travailleurs⁽³⁾. Avec des risques accrus de délocalisations et de précarité des emplois ou la suppression des conventions collectives.

4° En agriculture, le choc frontal entre une agro-industrie américaine et l'agriculture européenne – plus multifonctionnelle et de niche et tentant de s'orienter vers une exploitation plus raisonnée, vers des produits originaux et assurant une (certaine) traçabilité – ne peut qu'entraîner l'accélération de la concentration et l'évolution vers l'agro-industriel en Europe. En outre, les traités prévoient la disparition de 90 % des «appellations d'origine contrôlée», peu prisées des multinationales. Difficile aussi, sinon impossible, dans un appel public d'offres (ex : cantine scolaire) d'exiger des produits issus du commerce équitable ou local...

5° L'enseignement et les services de santé ne sont pas moins menacés. Quand de l'argent public y est consacré, tout établissement privé exerçant ces activités

aura droit aux mêmes montants, qu'il soit ou non commercial (ex : cliniques et universités privées). Par exemple, si une commune met à la disposition d'une association un local pour une activité spécifique (ex : une aide aux personnes âgées), elle sera obligée de le faire aux mêmes conditions pour une firme privée exerçant la même activité ! Une étude du Sénat US a montré que leurs universités privées distribuent 19 % de profits à leurs actionnaires et en utilisent 22 % en marketing pour 17 % seulement à l'enseignement proprement dit ! Voilà où passerait une partie de l'argent public.

6° Les risques systémiques et géopolitiques liés à la tentative des USA d'endigement normatif de la Chine par le traité transpacifique (TPP) peuvent créer des contre-alliances régionales qui conduiraient à des blocs commerciaux et monétaires : certains considèrent que le TPP est, de ce point de vue, une erreur stratégique fondamentale des USA à laquelle, avec le TTIP, l'Europe se prête avec une légèreté irresponsable. Les pays en développement seront par ailleurs les grandes victimes collatérales de cet «*OTAN économique*», comme le nomme Hillary Clinton, avec des pertes d'exportations et de revenus atteignant plusieurs dizaines de %, alors que la nécessité d'un monde multipolaire et multilatéral est de plus en plus évidente et urgente.

7° Enfin (et surtout ?), en érigeant le « droit au profit » comme la norme supérieure à toutes les autres, le TTIP représente

une vraie menace pour nos démocraties déjà affaiblies. Or, pourquoi la base de tous les échanges de nos sociétés deviendrait-elle irréversiblement la transaction marchande concurrentielle? Ceci aux dépens des formes organisées de solidarités redistributives que nous privilégions en Europe, mais aussi aux dépens de systèmes écologiques dont les déséquilibres et l'épuisement, accentués par cette exploitation libre et aveugle, nous mènent vers de véritables séismes climatiques, biologiques (abeilles, surpêche, déforestation, biodiversité...), alimentaires, démographiques, et donc sociopolitiques irréversibles.

Nous, citoyens d'Europe, nous devons nous réveiller à tous les niveaux : national, régional, communal, associatif, en entreprise, familial, et nous rassembler autour d'une volonté lucide de développer un modèle de société qui soit véritablement durable et

socialement humanisant.

Pour cela, nous devons échapper aux pièges d'un individualisme exacerbé, notamment par un consumérisme marchand qui

menace les solidarités indispensables à l'épanouissement de nos sociétés.

Il serait dangereux de laisser seuls et sans agir les chefs d'Etat et de gouvernement européens, ainsi que la Commission euro-

péenne, en plein désarroi face à la crise durable de l'économie et au vide stratégique ouvert par la globalisation.

Accepter cette nouvelle volonté lucide, c'est comme accepter qu'au lever du jour, ce n'est pas le soleil qui monte dans le ciel, mais le mouvement de l'horizon qui le dévoile ! Il est temps que l'Europe se réveille et ose se doter d'un vrai projet politique pour une économie durable et solidaire. ■

JACQUES DE GERLACHE & CÉDRIC DU MONCEAU

⁽¹⁾ Par opposition à la méthode de la « liste positive » employée traditionnellement par l'UE, selon laquelle seuls les secteurs proposés activement à l'inclusion sont ouverts à la concurrence des entreprises étrangères.

⁽²⁾ Ainsi par exemple, sur base de tels tribunaux d'arbitrage, Veolia a lancé une telle action en réparation contre l'Egypte qui porte sur un contrat de 15 ans, abandonné en octobre 2011, pour l'élimination des déchets à Alexandrie, ou Philip Morris qui réclame à l'Uruguay 22 millions de dollars de dédommagement en alléguant que la législation antitabac de ce pays porte atteinte à un traité de protection des investissements signé avec la Suisse, espérant ainsi faire jurisprudence auprès des autres instances internationales d'arbitrage. Plusieurs sociétés d'assurance maladie comme Achmea (NL) ont poursuivi pour préjudice subi le gouvernement slovaque, qui avait restreint les possibilités offertes aux compagnies d'assurance privées de dégager des profits du système de santé publique. Ou encore la société suédoise Vattenfall qui réclame 3,7 milliards d'euros au gouvernement allemand en raison de sa décision de fermer progressivement ses centrales nucléaires.

⁽³⁾ *Revisiting NAFTA: Still not working for North America's workers*, Robert E. Scott, Carlos Salas et Bruce Campbell, Washington DC: Economic Policy Institute, septembre 2006 – *NAFTA at 20*, Ben Beachy, Washington DC: Public Citizen, janvier 2014.